

ACTES DU COLLOQUE

Synthèse



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION
SOCIALE



développement durable
des établissements publics
et entreprises publiques

En partenariat avec



UCANSS
UNION DES CAISSES NATIONALES
DE SÉCURITÉ SOCIALE

Organisé par les ministères de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du Travail, de l'Emploi et de la Santé, des Solidarités et de la Cohésion sociale, en partenariat avec l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale, le colloque «Responsabilité Sociale des Organismes publics : une approche responsable du capital humain» a permis de réunir des intervenants de l'Etat, d'établissements publics, d'entreprises publiques mais aussi du monde de la recherche, du monde associatif, des organisations syndicales. Ces intervenants se sont réunis autour d'une question qui se pose aujourd'hui avec une acuité particulière du fait de l'urgence de la prise en compte généralisée des objectifs de développement durable : « L'Etat-employeur a-t-il une stratégie durable ? ». Elles et ils ont débattu et éclairé le concept de RSO, transposition / élargissement du concept plus connu de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Dans un contexte particulier de crise économique, de mutations sociétales et institutionnelles, la responsabilité sociale des organismes publics présente un intérêt tout particulier en matière de gestion du capital humain. Elle est partie intégrale de leur responsabilité sociétale des organismes publics et du déploiement d'une stratégie de développement durable, qui doit donc inclure un volet social. Le déploiement de cette stratégie représente un enjeu sensible, ce d'autant plus qu'il doit se faire dans un contexte contraint par le cadre budgétaire public et la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Comme **Nathalie Greenan**, directrice d'unité de recherche au Centre d'études de l'emploi, et **Vincent Chriqui**, directeur général du Centre d'analyse stratégique, l'ont montré à travers la présentation de leurs rapports respectifs : le travail demeure et demeurera un enjeu de société majeur. Le travail représente un potentiel lieu d'épanouissement, mais on constate une prise en compte croissante du désir, chez les salariés du privé comme du public, d'une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Par ailleurs, comme l'a souligné **Lionel Ferraris**, directeur des achats et du développement durable de l'UCANSS, « le développement durable est aujourd'hui obligatoire ». L'intégration des problématiques du développement durable au sein des organismes publics ne constitue pas une simple transposition de la RSE dans le secteur public. Il convient en effet de prendre en compte les différences intrinsèques entre salariés du privé et agents du public. Les résultats de l'enquête présentée par Nathalie Greenan montrent bien les différences de perception et de réaction entre travailleurs du secteur privé et travailleurs du secteur public face au changement. Généralement, l'agent public manifeste une forte sensibilité aux bouleversements majeurs. Or, comme le remarque Vincent Chriqui, l'Etat doit être exemplaire en matière de responsabilité sociétale puisqu'il impose lui-même des règles aux entreprises privées.

L'indispensable prise de conscience des enjeux de développement durable et la volonté de les intégrer dans les stratégies des établissements et entreprises publics peut s'appuyer sur la mise en place d'outils méthodologiques destinés aux organismes publics et par des actions concrètes.

Le Club Développement Durable des Etablissements et Entreprises Publics (CDDEP), qui rassemble une soixantaine d'organismes, a ainsi été le cadre de l'élaboration d'un Guide de l'organisme public socio-responsable présenté lors du colloque par **Gérard Durier et Lionel Ferraris**. Ce guide est un outil à destination des diverses directions de ressources humaines.

Jean-François Verdier, François Fatoux, Laurent Carrié, Julie Chabaud, Sébastien Gourguillat, représentant respectivement la DGAFP, l'Observatoire de la RSE, la CFE-CGC, organisation syndicale, le Conseil Général de la Gironde, et Réseau Ferré de France, ont présenté comment les enjeux de la responsabilité sociétale sont appréhendés et appliqués au sein de l'administration publique d'Etat, d'entreprises privées, de collectivités territoriales ou encore d'établissements publics. Leurs interventions mettent en évidence le rôle que doit jouer le développement des bonnes pratiques en termes de RSO, dont la cohérence et la globalité sont primordiales pour une gestion optimale du capital humain, ayant avant tout besoin de sens et la nécessaire exemplarité du secteur public.

L'application des principes de responsabilité sociale se traduit par des dispositions concrètes. **Dominique Prince** a expliqué le processus menant à l'obtention du label « Diversité » de l'AFNOR par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ; **Marie Prost-Coletta**, déléguée ministérielle à l'accessibilité au ministère du Développement durable, a décrit des aménagements réalisés par des collectivités pour améliorer l'accessibilité des lieux publics ; **Patricia Boillaud**, DIRECCTE d'Auvergne, a partagé les éléments inhérents à une lutte contre les inégalités homme / femme dans la fonction publique et en particulier chez les femmes cadres, tandis que **Pascal Emile**, directeur de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) du Centre, a présenté les mesures mises en place pour véritablement intégrer les « seniors » à la stratégie de l'établissement.

Dans le cas de la diversité, du handicap, de la parité ou de la gestion de la fin de carrière, la conclusion est unanime : agir pour une partie du salariat bénéficie à la totalité.

Les différents aspects de la responsabilité sociale des organisations semblent converger vers une recherche du bien-être au sens large pour les employés. Cet objectif de bien-être semble pourtant difficile à atteindre dans un contexte de crise économique et de restructurations. En effet, comme le démontre l'enquête menée par **Claude-Emmanuel Triomphe**, cofondateur de l'association Astree et du site internet Metis, les restructurations ont un impact sur la santé des agents des services publics, dans toute l'Europe. Manager les risques en santé et sécurité est donc un impératif.

Cette gestion des risques ne peut se faire que par l'instauration d'un dialogue interne aux établissements et entreprises publics, qui débute souvent par un diagnostic. Cette démarche a ainsi démarré, pour les ministères sociaux qui sont engagés dans des réformes particulièrement importantes, comme l'a expliqué **Emmanuelle Wargon**, secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales, par une vaste enquête visant à évaluer les risques psycho-sociaux conduite auprès des agents en 2011. **Philippe Renard**, directeur de l'UCANSS, a présenté le baromètre social institutionnel mis en place, tandis que **Christine Schmitte-Prouin**, responsable coordination développement durable à la Française des Jeux, a parlé de la création de l'Observatoire du Bien-être au Travail de l'entreprise. **Isabelle Tilly-Becker**, directrice des ressources humaines de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), a insisté sur le rôle des dispositifs de formation au sein de l'Agence, dans un contexte de fusion entre l'ex-AFSSA et l'ex-AFSSET.

Les interventions ainsi que les discussions entre les intervenants et le public ont permis de souligner le prérequis d'un certain volontarisme pour mettre en place outils et plans d'action et la nécessité d'un dialogue entre les diverses parties prenantes. En effet, comme le souligne **Dominique Libault**, conseiller d'État, ancien directeur de la Sécurité sociale, « la démarche développement durable peut et doit mobiliser l'ensemble du service public. »

En clôture du colloque, **Jean-Denis Combrexelle**, DGT au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, a rappelé que la responsabilité sociétale des organismes publics va au-delà de l'application de textes législatifs et nécessite une action humaine. Il souligne l'importance de la RSO, comme donnant « une nouvelle actualité à la notion d'intérêt général ». **Dominique Dron**, déléguée interministérielle et commissaire générale au développement durable, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a défendu l'idée selon laquelle la RSO est devenue un élément crucial : elle émet un signal fort, porte une véritable attractivité, et permet de créer des liens robustes entre les différents collaborateurs ; par conséquent, elle est un élément essentiel pour préserver une qualité de vie.

Les bénéfices d'une démarche de responsabilité sociale sont incontestables. Il s'agit désormais d'inscrire durablement les enjeux de la RSO dans les stratégies des établissements et entreprises publics à travers divers moyens, qui un dialogue renforcé avec les différentes parties prenantes et l'adoption d'outils opérationnels, les établissements et entreprises publiques étant invitées à s'appuyer sur la Charte du développement durable des établissements publics et entreprises publiques à laquelle ils peuvent adhérer.